

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
25, rue de Chevroux
91400 ORSAY

SUPPLEMENT
AU N° 255
AVRIL 1987

BRS

SPÉCIAL **ENQUÊTE**

*L'emploi
et les conditions de travail
au CNRS.*

Ce BRS spécial, est consacré au lancement d'une enquête auprès des personnels du cnrs.

Ce travail réalisé en collaboration avec une sociologue du cnrs, a d'abord pour objectif d'...ECOUTER, en sollicitant l'opinion de nos collègues sur leurs conditions de travail, de salaires et d'emplois.

Il s'agit de mieux cerner la réalité des laboratoires et des services, de "détecter" les problèmes auxquels sont confrontés les personnels dans l'exercice de leurs métiers, et définir avec eux les initiatives collectives appropriées pour obtenir des solutions positives à ces problèmes.

Dans une période où l'inquiétude des personnels, concernant l'avenir de l'organisme, grandit, et où la nécessité d'actions massives et unitaires s'imposent, cette initiative peut permettre d'établir ...ou de rétablir le contact avec des milliers d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs et de chercheurs.

Pour réussir, l'engagement de chacun des adhérents sera déterminant.

Alors prenez un peu de temps pour répondre à cette enquête, faites la connaître aux collègues de votre laboratoire ou de votre service et ...DISCUTONS.

Nul doute que si nous parvenons à atteindre cet objectif, l'action du sntrs.cgt gagnera en efficacité.

LISTE DES ELUS AUX C.A.P. 86 (2/12/86)

S N T R S - C G T

CORPS DES INGENIEURS DE RECHERCHE
(6 sièges à pourvoir) **I. R.**

CORPS DES INGENIEURS D'ETUDE
(2 sièges à pourvoir) **I. E.**

CORPS DES ASSISTANTS INGENIEURS
(4 sièges à pourvoir) **A. I.**

CORPS DES TECHNICIENS
(4 sièges à pourvoir) **T.**

CORPS DES TECHNICIENS (suite) **T.**

CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUE DE LA RECHERCHE
(2 sièges à pourvoir) **A. J. T.**

CORPS DES AGENTS TECHNIQUE
DE LA RECHERCHE
(2 sièges à pourvoir) **A. G. T.**

CORPS DES SECRETAIRES
D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE **S. A. R.**
(4 sièges à pourvoir)

CORPS DES ADJOINTS D'ADMINISTRATION
DE LA RECHERCHE
(2 sièges à pourvoir) **A. J. R.**

CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION
DE LA RECHERCHE
(2 sièges à pourvoir) **A. A. R.**

1 titulaire
Monique SCANDALLARI
31, Chemin Joseph Aigulier
13 277 MARSEILLE Cédex 09
Tél : 91/22/41/82.

1 titulaire
* Sylvie ENGRAND
Université de LILLE 1
Bat sociologie
59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cédex
Tél : 20/43/45/95.

1 titulaire
* Roger MEENS
Institut de Botanique
28, rue Goethe
67000 STRASBOURG
Tél : 88/35/82/00.

2 titulaires
* André BONNET
LPCE
Avenue de la Recherche
45 100 ORLEANS
Tél : 38/63/00/86.

André ALLEGRET
C.G.G. CNRS
Place E. Bataillon
34060 MONTPELLIER
Tél : 67/63/91/44.

1 titulaire
* Mohamed SATHI
IRESCO
59-61 rue Pouchet
75 849 PARIS Cédex 17
Tél : 42/63/27/00.

1 titulaire
* Manuella PEREY
Hermotypologie
Hopital Purpan
31300 TOULOUSE
Tél : 61/49/60/80.

1 titulaire
* Joëlle BLERIOT (SAR1)
IRESCO
59-61, rue Pouchet
75 849 PARIS Cédex 17
Tél : 42/63/27/00.

1 titulaire
* Martine MICHEL
Administration déléguée CNRS
1, av. de la Terrasse
91190 GIF SUR YVETTE
Tél : 69/07/78/28. poste : 988

2 titulaires
* Danielle LE QUERRE CNRS
16, rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
Tél : 43/29/87/20.

* Janine GAILLARD
CAES CNRS
Bat G FAC de Sciences
4, place Jussieu
75 005 PARIS
Tél : 43/36/25/25, P.44 13

1 suppléant
Daniel VARECH
Fac de Pharmacie
4, Av de l'Observatoire
75 006 PARIS
Tél : 42/60/37/20 P.4032

1 suppléant
* Joëlle SAINTON
SET fac des Sciences
Bat 420
91405 ORSAY
Tél : 69/41/78/90.

1 suppléant
* Michèle LONGUET
Faculté de Médecine
U 248 INSERM
10, av de Verdun
75 010 PARIS
Tél : 42/03/94/26 poste : 374

2 suppléants
* André LABORIE
CNRS
15, Quai Anatole France
75 700 PARIS
Tél : 45/55/92/25.

Richard SCHWARTZMANN
Institut Jean Monod
2, place Jussieu
Tour 43 5et P7
75005 PARIS
Tél : 43/36/25/25. Poste : 57.84

1 suppléant
* Patrick SCHMOLL CNRS
Laboratoire de Psychologie
12, rue Goethe
67000 STRASBOURG
Tél : 88/35/82 00 F.400

1 suppléant
* Noël GUILLOU
CEBAS
CNRS
79360 VILLIERS EN BOIS
Tél : 49/09/61/11.

1 suppléant
* Marie-Rose CHOISY (SAR1)
Groupe Laboratoire CNRS
25, av. des Martyrs
38000 GRENOBLE
Tél : 76/88/10/65.

1 suppléant
* Daniel LEPLAY
AD PARIS B CNRS
16, rue P. et M. Curie
75005 PARIS
Tél : 43/29/87/20. poste 69

2 suppléants
* Marie Simone BOISSON
INFIRMERIE
1, av. de la Terrasse
91190 GIF SUR YVETTE
Tél : 69/07/78/28. poste :893
949

* Dominique PROUTEAU
CNRS 15, Quai Anatole France
75700 PARIS
Tél : 45/55/92/25

* également membre de la Commission de Réforme.

**Quelles sont vos conditions de travail, de salaire et d'emploi ?
Qu'en pensez-vous ?**

Cette enquête réalisée en collaboration avec une sociologue du CNRS a pour objectif de mieux appréhender ce qu'est la réalité des laboratoires et des services, et de connaître votre point de vue sur une série de questions touchant à l'exercice de nos métiers.

Alors n'hésitez pas un instant ! Donner votre opinion...

NOM du Laboratoire _____

SECTEUR SCIENTIFIQUE _____ ADMINISTRATION DELEGUEE _____

GRADE _____ ECHELON _____

SEXE _____ AGE _____

L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU C.N.R.S.

Les luttes du personnels du CNRS, avec le SNTRS-CGT, ont abouti à la promulgation du statut dérogatoire de la Fonction Publique. Tel qu'il est, ce statut ne correspond pas totalement à celui que nous voulions, il n'est pas suffisamment adapté à la spécificité du travail de recherche. De plus un certain nombre de problèmes apparaissent deux ans après sa mise en application, en particulier pour ce qui concerne l'organisation des concours de recrutement et de changement de corps.

Reclassements-Promotions-Evaluation

Retards organisés et mise en cause des mesures d'accompagnement du statut: reclassements des agents reconnus sous-classés, concours de changement de corps. Il n'y a eu aucune promotion de corps depuis 1983. Le suivi de carrière avait démontré l'ampleur des déclassements. A ce jour 5000 agents n'ont toujours pas bénéficié d'un reclassement.

De plus, les concours externes et internes sont suspendus à la suite de la dissolution du Comité National, décidée par Devaquet. Cette décision vient d'être annulée par le Conseil d'Etat. Ils doivent donc, selon nous être organisés dans les plus brefs délais.

1-Combien d'agents ont été reconnus sous-classés dans votre laboratoire, lors du suivi de carrière?

2- Avez-vous été reconnu(e) sous-classé(e)?

3-Estimez-vous l'être?

4-Avez-vous demandé, ou comptez-vous demander dès la prochaine campagne:

-un changement de grade?

-un changement de corps?

-un détachement dans les corps de chercheurs?

5-Selon vous quels critères devraient prévaloir pour les concours internes et externes (recrutement ou changements de corps)?

-la qualification possédée (dont le niveau de formation)?

-la qualification réellement mise en oeuvre?

-l'ancienneté?

-l'expérience professionnelle (pour les recrutements externes)?

-une combinaison de ces critères? (précisez)

6-Quels critères devraient être mis en oeuvre par les élus?

pour les changements de corps au choix	pour les changements de grade (classe)
---	---

-la mise en oeuvre des qualifications?

-le primat de l'ancienneté?

-une combinaison de ces deux critères?

7-Vous semble-t-il souhaitable de tenir compte des conditions collectives et individuelles de mise en oeuvre des qualifications (division du travail , degré variable d'initiative selon le laboratoire à activité équivalente, volonté de formation...)?

-Comment?

LES PROMOTIONS

La direction a mis en place un "préclassement régional" non statutaire qui joue un rôle de filtre supplémentaire. Nous refusons cette procédure.

Dans la plupart des cas, lors des CAP qui se sont réunies au début de 1987, la direction n'a laissé que peu de place à la discussion sur les dossiers et refusé de justifier ses choix.

Les élus du SNTRS-CGT, pour leur part, se sont efforcés d'étudier tous les dossiers de candidats. C'est à partir de ceux-ci qu'ils se sont prononcés, en tenant compte du fait que seuls les responsables de laboratoire et de service les ont remplis.

8-Selon vous les CAP pourraient-elles être préparées au niveau régional par des commissions paritaires élues?

-Si oui, quel pourrait être leur rôle:

-les litiges individuels (formation, mutations, temps partiel, congés éducation, etc...)?

-les promotions?

9-Les prérogatives des CAP régionales pourraient-elles s'étendre à l'établissement d'un préclassement régional?

10-Les élus n'ont accès qu'aux dossiers. Devraient-ils également prendre contact avec:

- les candidats eux-mêmes?
- le directeur du laboratoire?
- le conseil de laboratoire?
- les chercheurs avec lesquels les candidats travaillent?
- les rapporteurs au Comité National?
- autre? (précisez)

11-Le CNRS, dans les faits, attribue un rôle primordial aux directeurs de formation que ce soit au niveau de l'établissement des dossiers de carrière des ITA, ou au niveau de leur place dans les différentes instances formelles et informelles d'évaluation. Qui est le mieux placé, à votre avis pour décrire vos activités:

- votre directeur de laboratoire?
- le ou les chercheurs avec lesquels vous travaillez?
- les ITA de votre laboratoire?
- le Conseil de laboratoire?
- Les rapporteurs de votre laboratoire au Comité National?
- autre(s) personne(s)? (précisez)

L'ÉVALUATION

Cette évaluation, prévue tous les 4 ans par le statut doit être mise en place après négociation. Elle doit, selon nous être un élément à prendre en compte lors des promotions de corps ou de grade et lors des concours.

L'évaluation de la qualification doit avoir lieu sur la base des fiches d'emploi-type.

Elle doit permettre aussi de recenser les problèmes que rencontre un agent au cours de sa carrière.

12- Pensez-vous que les principes mis en oeuvre dans le suivi de carrière (BAP et fiches d'emploi-types) soient adaptés à l'évaluation des ITA?

13-Devraient-ils être repris pour:

- l'évaluation périodique des ITA?
- les concours?
- les changements de corps au choix?

14-Sur quels points pourraient-ils être améliorés?

15-Pensez-vous qu'un rapport d'activité périodique, rédigé par chaque agent pourrait compléter cette évaluation?

16-L'évaluation des ITA est éclatée entre différentes instances (CAP, jurys pour l'évaluation individuelle, Comité National pour l'évaluation du laboratoire), selon vous des liens entre elles devraient-ils être institutionnalisés?

-Sous quelle forme?

17-La procédure actuelle de détachement vous semble-t-elle appropriée pour permettre aux ITA qui le souhaitent de passer dans le corps des chercheurs tout en se soumettant aux critères qui prévalent pour les recrutements aux différents grades de ces corps ?

LES NON-TITULAIRES

Le droit à l'avancement d'échelon et de catégories des non titulaires doit être appliqué. Des moyens spécifiques doivent être prévus pour cela, en particulier une commission paritaire.

18-Y a-t-il dans votre laboratoire des agents qui n'ont pas été titularisés?

-Combien?

19-Vous-même êtes-vous dans ce cas?

20-Quelle en est la raison?

- mi-temps (hors temps partiel)?
- proximité de la retraite?
- autre raison? (précisez)

LES MI-TEMPS

Le droit à la titularisation a été reconnu par la lettre du MRT en date du 12 mars 1986.

Aujourd'hui, moins de 50% d'entre eux ont été titularisés. Il faut donc que la direction du CNRS crée les conditions pour que tous ceux qui en ont fait la demande soient titularisés rapidement.

21-Si vous avez été recruté(e) à mi-temps, avez-vous demandé à être titularisé(e):

- à temps plein?
- à temps partiel?

MOBILITE

Elle doit être volontaire. Les moyens mis en place sont insuffisants. La Commission mobilité n'examine aujourd'hui que les questions liées à la mobilité volontaire. Il faut qu'elle ait à examiner tous les problèmes de mobilité, les conditions de la mobilité, liées à l'évolution des disciplines.

La direction du CNRS doit négocier les conditions dans lesquelles s'effectue la formation/reconversion nécessaire.

Elle doit appliquer la "loi Roustan qui prévoit les rapprochement des époux, elle ne le fait pas aujourd'hui.

22-Souhaitez-vous un changement d'affectation:

- au sein du CNRS?
- vers un autre EPST?
- vers un autre organisme public?

23-Quels problèmes rencontrez-vous?

24-Quelles sont d'après-vous les principales entraves à la mobilité (thématique ou géographique)?

25-La procédure actuelle d'affichage prioritaire, sur des critères décidés par les Directions Scientifiques, sans aucune consultation du Comité National ni des représentants des personnels, ne risque-t-elle pas de créer ou de renforcer les déséquilibres entre les laboratoires?

-Avez-vous des exemples concrets de tels déséquilibres autour de vous?

26-Votre laboratoire ou service figure-t-il dans la liste des affichages prioritaires?

27-Y a-t-il eu des suppressions de postes dans votre laboratoire (service) ces 5 dernières années?

-Précisez s'il s'agissait de:

-départs à la retraite?

-de démissions?

-de mobilité?

28-Quelles conséquences ont eu ces suppressions sur les conditions de travail dans votre laboratoire (service)?

29-Quels sont les besoins en postes dans votre unité (en nombre, niveau et type de qualification)?

30-Ce ou ces besoins ont-ils déjà fait l'objet d'une demande de poste lors du renouvellement de votre unité?

-Si c'est le cas:

-quel ordre de priorité a été défini?

-Comment la demande a-t-elle été classée
dans la section du Comité National?

31-A votre avis, cette demande correspond-elle à l'évolution du travail dans votre laboratoire?

32-Cette demande a-t-elle fait l'objet d'un débat collectif:

- au conseil de laboratoire ou de service?
- en AG du personnel?
- au Comité de direction du laboratoire?

33-*Qui prend en charge la gestion du laboratoire:*

- le directeur de l'unité?
- une secrétaire ou comptable?
- un autre ITA?
- un chercheur?
- l'un ou l'autre alternativement?

34-*Quelles techniques nouvelles ont été introduites récemment dans votre laboratoire?*

L'EMPLOI

Il n'y a plus d'embauche d'ITA sur postes stables depuis 1982. Les concours de recrutement sont arrêtés. 181 embauches ont eu lieu sur contrats à durée déterminée. 315 postes d'ITA sont supprimés au budget 1987, d'autres se préparent. 50% des postes d'administratifs et 25% de ceux d'ingénieurs et personnels techniques sont gelés. Le recours aux TUC se développe massivement. C'est la mise en place de la précarisation de l'emploi au CNRS et, de fait, la mise en cause du statut de titulaire.

35-*Modifient-elles les besoins en postes:*

- besoins en qualification(s) nouvelle(s)? (précisez)
- disparitions de besoins estimés jusqu'alors nécessaires?
- En avez-vous discuté dans votre laboratoire (service)?

36-Y a-t-il des contrats à durée limitée dans votre unité ou service?

-combien?

-quels sont leurs niveaux de qualification?

-quels sont leur statut:

-vacataire?

-contrat à durée déterminée?

-chercheur sous contrat?

-BDI?

-post-doc?

-autre (précisez).

37-A-t-on supprimé des postes 5B-6B dans votre laboratoire (service)?
5D-6D

-Quelles conséquences en découlent?

-Par qui ces tâches sont-elles effectuées?

38-Est-il fait-elle appel à la sous-traitance?

-pour quelles tâches?

39-Votre laboratoire (service) emploie-t-il des TUC?

-combien?

-pour quelles tâches?

-à quel niveau de formation?

40-Leur formation a-t-elle été assurée?

-Par qui?

41-Des initiatives ont-elles été prises pour que l'un d'entre eux au moins soit stabilisé sur un poste?

-Ces initiatives ont-elles abouties?

42-Certains emplois permanents sont-ils occupés par ces types de personnels?

43-Combien d'agents ont demandé à travailler à temps partiel?

-combien l'ont obtenu?

-quelles difficultés ont-ils rencontré?

-Inversement les temps partiels qui souhaitent revenir à temps plein rencontrent-ils des difficultés?
(précisez)

LA FORMATION

Elle n'est pas aujourd'hui à la hauteur des besoins des ITA et des laboratoires. C'est le cas, en particulier, de la préparation aux concours, mais aussi des formations qualifiantes.

A notre avis, le Comité National doit intervenir dans l'évaluation des besoins en formation et dans l'élaboration des orientations et des programmes de formation.

44-Quels besoins en formation émergent dans le laboratoire?

-ce problème est-il débattu collectivement?

-ces besoins sont -ils liés au recours à des techniques nouvelles? (précisez)

45- Les stages actuellement organisés par le CNRS couvrent-ils ces besoins?

46-La définition des axes de formation qui découlent de l'évolution des disciplines scientifiques ne devraient-elles pas être davantage liées selon vous à l'évaluation du travail dans les unités et à la prospective scientifique?

47-Des actions de longue durée pourraient-elles être organisées en vue de la présentation à un concours?

-de quelle manière?

LA VIE DANS LES LABORATOIRES ET LES SERVICES

48-Existe-t-il un conseil de laboratoire ou de service?

-quelle est la périodicité des réunions?

-la représentation des ITA y est-elle suffisante?

49-Comment les réunions sont elles préparées?

-par des débats au niveau des syndicats?

-par des discussions préparatoires avec vos élus?

-autres? (précisez)

50-L'ensemble du personnel est-il tenu informé:

-de l'ordre du jour des réunions?

-des débats?

-des décisions qui y sont prises?

51-Le conseil débat-il des besoins en emplois et en qualification, des actions de formations pour le personnel en place?

52-Quelles conséquences ont eu les amputations budgétaires successives sur votre laboratoire (service):

-ont-elles différé des achats de matériels nécessaires à la mise en oeuvre des projets?

-ont-elles remis en cause le fonctionnement d'appareils ou d'équipements existants, le déroulement de projets?

-de quelle manière?

-autres conséquences? (précisez)

53-D'une manière générale, quels besoins en équipements nouveaux apparaissent dans votre laboratoire (service)?

54-Votre laboratoire a-t-il recours aux contrats de recherche?

-de source publique?

-de source privée?

-Quels problèmes suscitent-ils?

55-Quelle est la part du budget de votre laboratoire qui provient des contrats?

-Estimez-vous que cette part peut mettre en cause la liberté des choix scientifiques du laboratoire?

56-Le CNRS devrait-il assumer seul, selon vous, le financement des recherches et des appareils nécessaires?

56-Votre laboratoire a-t-il signé une convention ou un contrat avec une (ou des) entreprise(s) privée(s)?

-Quelles conséquences en découlent au niveau scientifique, technique?

-au niveau de vos conditions de travail?

- Y a-t-il eu des débats sur ces questions?

-le personnel a-t-il eu connaissance des différents aspects de la convention?

REMUNERATION-POUVOIR D'ACHAT

Comme tous les fonctionnaires, les personnels du CNRS ont vu leur pouvoir d'achat régresser massivement. C'est un problème majeur, même s'il a pu être masqué pour certains par les effets financiers de la titularisation. Les salaires sont bloqués depuis novembre 1985 (avec la caution de la FEN, de la CFDT, de la CFTC et des autonomes), les cotisations sociales augmentent (+0,4% sur les revenus imposables, +0,7% sur les salaires* auxquelles s'ajoutent les prélèvements pour la validation et les rappels de cotisations sociales. C'est une situation inacceptable.

58-On assiste depuis 4 ans à une perte globale du pouvoir d'achat dans la Fonction Publique.

-Comment ressentez-vous cette perte?

59-Si non, quelles raisons ont permis le maintien ou la progression de votre pouvoir d'achat:

-les effets de la titularisation?

-l'obtention d'un échelon?

-autre(s) raison(s)? (précisez)

60-Pour votre catégorie, à quel niveau de rémunération devrait se situer selon vous:

-le début de carrière?

-la fin de carrière dans votre corps?

61-Quelle devrait être pour vous la durée maximale pour une carrière raisonnable dans votre corps?

-la durée minimale?

PRIMES SEMESTRIELLES

C'est le système imaginé par la précédente direction qui reste en vigueur. Il est fondé sur le principe de la redistribution d'une enveloppe constante entre catégories. Il organise le nivellement des primes vers le bas: l'augmentation, attendue, des indemnités versées à certains administratifs étant obtenue par le transfert des crédits normalement afférents aux Ingénieurs d'Etudes, qui ne touchent que 13,75% au lieu des 16% statutairement prévus!

C'est une solution inacceptable et dangereuse qui vise autant à opposer les catégories entre elles qu'à mettre en cause les primes.

62-Comment les primes sont-elles attribuées dans le laboratoire (service)?

-y a-t-il eu modulation?

-de quel ordre?

-combien d'agents ont été touchés?

-quelles raisons ont été invoquées?

-Et vous-même, qu'en pensez-vous?

-Quelles initiatives ont été prises pour lutter contre cette modulation?

-Quels effets ont-elles eu?

63-Y a-t-il eu en 1986 un crédit exceptionnel alloué au laboratoire (service) pour les primes?

-Comment a-t-il été distribué?

-Le Conseil de laboratoire a-t-il été consulté sur cette question?

LA VIE SYNDICALE

63-D'une manière générale pensez-vous que les syndicats du CNRS prennent en compte d'une manière satisfaisante vos préoccupations?

-Et le SNTRS-CGT?

-Dans quels domaines l'activité du SNTRS pourrait-elle améliorée?

Vous avez des remarques à faire,
des propositions ?
Alors n'hésitez pas...
cette page est la vôtre.

à remettre à un militant du SNTRS-CGT connu de vous ou à renvoyer à
SNTRS-CGT 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY.

Du 6 au 10 AVRIL
Tous dans l'action

Après la suspension abusive du Comité National en Juin 1986, le Conseil d'Etat a sanctionné en Février dernier, les excès de pouvoir du Ministre DEVAQUET.

Les actions de grande ampleur de la communauté scientifique et technique en Juin 1986, celles qui sont développées ces derniers mois, y compris au plan juridique ont permis d'imposer un premier recul. Cependant, les forces qui poussent à la destabilisation de l'organisme, n'ont pas désarmé.

Ainsi, à la suite d'un nouveau recours au Conseil d'Etat, du Syndicat "autonome" (le 5ème !) les opérations électorales du Conseil Scientifique sont annulées.

Il s'agit là d'un nouveau coup porté au CNRS.
Dans le même temps, la Direction tergiverse :

. La reprise des concours de recrutement 1986 pour les chercheurs et les ingénieurs, exclut ceux relevant des Sciences de la Vie.

. Il y a toujours blocage pour les 4900 ITA et les titulaires de Physique Nucléaire qui ont déposé un dossier pour les 620 "concours internes de reclassement".

. De même pour le recrutement dans les corps de techniciens, d'administratifs et de directeur de recherche pour l'ensemble de l'organisme ainsi que pour les chargés de recherche et ingénieurs des Sciences de la Vie.

L'annulation des opérations électorales du Conseil Scientifique ne saurait servir de nouveau prétexte pour ne pas pourvoir tous les postes chercheurs des concours 1986, ni retarder encore l'ouverture des concours 1987.

Entre d'une part, la reprise d'un fonctionnement normal du CNRS et la réparation des préjudices causés aux personnels, et d'autre part la satisfaction des exigences du Syndicat "autonome", liquidateur avoué du CNRS, le Gouvernement doit choisir et prendre ses responsabilités.

Depuis un an, le Gouvernement CHIRAC a multiplié les coups contre la Recherche publique, et particulièrement le CNRS :

- Annulation de crédits en 86, suppressions d'emplois en 87,
- Blocage de toutes les instances scientifiques de concertation (suspension du Comité National...)
- Blocage quasi total de l'embauche, des promotions, du reclassement,
- Précarisation accrue de l'emploi scientifique (TUC, contrats à durée déterminée et post-doctoraux)
- Mise en place d'un système électoral inique, réduisant la représentation élue des chercheurs et ITA dans les instances scientifiques.

Ces attaques sans précédent, venant après les difficultés antérieures, ont brutalement aggravé la situation des laboratoires et des personnels.

A la baisse de l'effort national de recherche, s'ajoutent les suppressions autoritaires de crédits, le redéploiement sans discussion des personnels.

Au delà des récentes déclarations de J. CHIRAC visant à rassurer la communauté scientifique et technique, les faits montrent au contraire que le Gouvernement poursuit ses objectifs :

- Affaiblir de manière durable le rôle de la recherche publique civile, alors que les crédits de la recherche militaire connaissent une progression notable.
- Mettre en place des systèmes de pilotage autoritaire des organismes de recherche.
- Faire jouer tous les mécanismes possibles, y compris en attirant les personnels de recherche pour les mettre au service de quelques sociétés industrielles ayant les faveurs du pouvoir.

Tout ceci se passe dans un climat général de menaces sur les libertés, d'attaques généralisées contre la protection sociale et le pouvoir d'achat.

CETTE SITUATION N'EST PAS ACCEPTABLE !

Ensemble agissons, pour redonner au CNRS un rôle moteur dans la recherche et pour qu'il ne soit pas réduit à une simple agence d'objectifs.

Ensemble agissons pour :

- la reprise immédiate de TOUS les concours de recrutements et TOUS les concours internes pour les chercheurs et les ITA.
- la mise en oeuvre de toutes les décisions conformément aux avis donnés par l'ensemble du Comité National.
- la réparation des préjudices causés aux personnels pénalisés.

Ensemble exigeons, un véritable plan de reclassement, les moyens suffisants pour un budget de recherche publique répondant aux besoins sociaux, industriels et économiques.

Exigeons l'abandon définitif du projet "FENEUILLE-DEVAQUET" de réforme du CNRS et l'ouverture de négociations sur l'avenir de l'organisme.

Le SNCS-FEN, le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN appellent les personnels à participer massivement aux initiatives qui seront prises durant la SEMAINE D'ACTION DU 6 AU 10 AVRIL et particulièrement à la JOURNÉE NATIONALE DU 9 AVRIL.

PARIS, le 25 Mars 1987.